

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 23 mai 2023

Le vingt-trois mai deux mil vingt-trois, à 20 H 30, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Jean Pierre BRÉTHOUS, Maire.

Nombre de conseillers élus	de	15
Conseillers en fonction	en	14
Conseillers présents et représentés	et	14

Étaient présents : Thierry TAUZIA, Joël BATS, Françoise DUPIELLET, François BOCQUET, Monique LACROUTS, Karine RICAUD, Anne MANDON, Elodie GICQUEL et Jean-Luc DOUMENJOU.

Absents excusés : Bernard BALLAND, Thierry CLAVÉ, Philippe LIBIER et Mélanie BOGNENKO.

Procurations : Bernard BALLAND à Joël BATS, Thierry CLAVÉ à Jean-Pierre BRÉTHOUS, Philippe LIBIER à Thierry TAUZIA et Mélanie BOGNENKO à Karine RICAUD.

Secrétaire de séance : Thierry TAUZIA

Date de convocation 16.05.2023

Monsieur le Maire ouvre la séance et constate que le quorum est atteint.

Approbation du procès-verbal de la séance du 06.04.2023 :

le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés

APPROUVE le procès-verbal de la séance du 06.04.2023.

- **DCM 2023/15 : demande de subvention FEC 2023 réhabilitation du secrétariat de mairie :**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet de réhabilitation du secrétariat de mairie. Ces travaux consistent à réaménager le secrétariat existant afin de privilégier la confidentialité de l'accueil des usagers en remaniant les pièces existantes.

Vu les montants prévisionnels des travaux qui se déclinent comme suit :

*réaménagement du secrétariat de mairie cloisons et restructuration de l'existant entreprise LAGUIAN

3 670.00 € HT 4 404.00 € TTC

*Réhabilitation électrique salle d'attente et secrétariat entreprise ALLEZ

2 000.00 HT 2 400.00 € TTC

*mise en peinture POUILLET Rémy

1 617.99 HT 1 617.99 € TTC

TOTAL

7 287.99 HT **8 421.99 TTC €**

Subventions demandées

Aide attendue

FEC Subvention

4 200.00 €

Fonds de concours

1 457.59 €

Autofinancement (TTC) :

2 764.40 €

Considérant la réalisation indispensable de cette opération pour améliorer l'accueil du public.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

DECIDE de demander au Conseil Départemental une subvention sous forme de Fonds d'Équipement des Communes FEC pour l'opération réhabilitation du secrétariat de mairie,

CHARGE Monsieur le Maire d'effectuer les démarches nécessaires à cette demande,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes les pièces qui s'y rapportent.

- **DCM 2023/16 : demande de subvention Fonds de concours 2023-1 réhabilitation du secrétariat de mairie :**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet de réhabilitation du secrétariat de mairie. Ces travaux consistent à réaménager le secrétariat existant afin de privilégier la confidentialité de l'accueil des usagers en remaniant les pièces existantes.

Vu les montants prévisionnels des travaux qui se déclinent comme suit :

*réaménagement du secrétariat de mairie cloisons et restructuration de l'existant entreprise LAGUIAN

3 670.00 € HT 4 404.00 € TTC

*Réhabilitation électrique salle d'attente et secrétariat entreprise ALLEZ

2 000.00 HT 2 400.00 € TTC

*mise en peinture POUILLET Rémy

1 617.99 HT 1 617.99 € TTC

TOTAL

7 287.99 HT 8 421.99 TTC €

Subventions demandées

FEC Subvention

Aide attendue

4 200.00 €

Fonds de concours

1 457.59 €

Autofinancement (TTC) :

2 764.40 €

Considérant la réalisation indispensable de cette opération pour améliorer l'accueil du public.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

DECIDE de demander à la Communauté de Communes du Pays Grenadois une subvention sous forme de Fonds de Concours 2023-1 pour l'opération réhabilitation du secrétariat de mairie,

CHARGE Monsieur le Maire d'effectuer les démarches nécessaires à cette demande,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes les pièces qui s'y rapportent.

Transmission en Préfecture le 24.05.2023

- **DCM 2023/17 demande de subvention Fonds de concours 2023-2 rénovation énergétique mairie-cantine scolaire :**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet de rénovation énergétique du bâtiment de la mairie et de la cantine scolaire.

*Mise en place d'isolation des combles de la mairie et du réfectoire scolaire par 2 couches de laine de verre croisées (entreprise LAGUIAN)

2 152.98 € HT 2 271.39 € TTC

*Remplacement des menuiseries existantes et pose double vitrage mairie (entreprise LAGUIAN)

8 454.55 HT 10 145.46 € TTC

*Remplacement des vitrages existants cantine scolaire (Entreprise LAGUIAN)

6 825.09 HT 8 190.11 € TTC

*Fourniture et pose d'un système de climatisation réversible mairie (salle du conseil municipal salle des mariages secrétariat bureau du maire) et cantine (entreprise ALLEZ)

18 000.00 HT 21 600.00 TTC €

TOTAL

35 432.62 HT **42 206.96 TTC €**

Subventions demandées

Aide attendue

Fonds de concours

7 086.52 €

Fonds Verts (40%)

14 173.05 €

Autofinancement (TTC) :

20 947.39 €

Considérant la réalisation indispensable de cette opération au vu de la situation économique actuelle demandant aux collectivités d'avoir une gestion encore plus rigoureuse dans ses charges de dépenses énergétiques, ces dépenses d'investissement contribueront à diminuer significativement les coûts énergétiques de ce bâtiment.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

DECIDE de demander à la Communauté de Commune du Pays Grenadois une subvention sous forme de Fonds de Concours 2023-2 pour l'opération rénovation énergétique du bâtiment de la mairie et de la cantine scolaire la jouxtant.

CHARGE Monsieur le Maire d'effectuer les démarches nécessaires à cette demande,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes les pièces qui s'y rapportent.

Transmission en Préfecture le 24.05.2023

- **DCM 2023/18 demande de subvention Fonds Vert 2023 rénovation énergétique mairie-cantine scolaire :**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet de rénovation énergétique du bâtiment de la mairie et de la cantine scolaire.

*Mise en place d'isolation des combles de la mairie et du réfectoire

scolaire par 2 couches de laine de verre croisées (entreprise LAGUIAN)

2 152.98 € HT

2 271.39 € TTC

*Remplacement des menuiseries existantes

et pose double vitrage mairie (entreprise LAGUIAN)

8 454.55 HT

10 145.46 € TTC

*Remplacement des vitrages existants cantine scolaire

(Entreprise LAGUIAN)

6 825.09 HT

8 190.11 € TTC

*Fourniture et pose d'un système de climatisation réversible mairie (salle du conseil municipal salle des mariages secrétariat bureau du maire) et cantine (entreprise ALLEZ)

18 000.00 HT

21 600.00 TTC €

TOTAL

35 432.62 HT **42 206.96 TTC €**

Subventions demandées

Aide attendue

Fonds de concours

7 086.52 €

Fonds Verts (40%)

14 173.05 €

Autofinancement (TTC) :

20 947.39 €

Considérant la réalisation indispensable de cette opération au vu de la situation économique actuelle demandant aux collectivités d'avoir une gestion encore plus rigoureuse dans ses charges de dépenses énergétiques, ces dépenses d'investissement contribueront à diminuer significativement les coûts énergétiques de ce bâtiment.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

DECIDE de demander à la Préfecture une demande de subvention sous forme de Fonds Vert 2023 pour l'opération rénovation énergétique du bâtiment de la mairie et de la cantine scolaire la jouxtant.

CHARGE Monsieur le Maire d'effectuer les démarches nécessaires à cette demande,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes les pièces qui s'y rapportent.

Transmission en Préfecture le 24.05.2023

- **DCM 2023/19 demande de subvention Exceptionnelle association « des Siècles d'Histoire » :**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que l'association « des Siècles d'Histoire », représentée par son Président Jean-Pierre Valenti, sollicite les communes du Pays Grenadois pour l'acquisition d'un drapeau à l'emblème des médaillés militaires qui servira pour les différentes commémorations sur le Pays Grenadois.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal **décide**, à l'unanimité, d'octroyer une subvention exceptionnelle de **100 €** à l'association « des Siècles d'Histoire » pour l'acquisition de cette emblème « cantonal ».

Les crédits nécessaires sont portés à l'article 65133 du budget primitif 2023 de la commune.

CHARGE Monsieur le Maire d'effectuer les démarches nécessaires à cette demande,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes les pièces qui s'y rapportent.

Transmission en Préfecture le 24.05.2023

- **Questions diverses :**

*** organisation des élections sénatoriales :**

Les prochaines élections sénatoriales se tiendront le 24 septembre 2023. A cette occasion, il est demandé à la commune de désigner 3 grands électeurs ainsi que 3 suppléants.

Cette désignation doit avoir lieu lors d'une réunion du conseil municipal qui se tiendra le vendredi 09 juin à 20h30.

*** formation des élus :**

La prochaine formation des élus aura pour thèmes :

- Le rôle de l'élus
- Comprendre les finances locales.

Elle devrait se tenir le 14 ou le 21 octobre 2023.

*** mise en concurrence maintenance protection incendie :**

Emma Dentraygues et Joël Bats ont fait le tour des prestataires pour renégocier les contrats de maintenance en cours. Il a été décidé de changer pour la société Gascogne Incendie de Bretagne de Marsan qui annonce des prix beaucoup plus intéressants.

*** point travaux :**

-Les travaux de nettoyage des fossés (prévus le 09 mai) ainsi que la réfection du revêtement du chemin de Labetche et de Pédemule (prévus le 16 mai) n'ont pas commencé à ce jour.

-Les 4 derniers candélabres à boule présents sur la commune seront changés d'ici fin mai impasse Chignoy, la commune sera alors entièrement équipée de lampes à led pour l'éclairage public.

Nous attendons le retour du Sydec concernant la possibilité d'éteindre ou de restreindre l'éclairage public, la nuit, et l'économie d'énergie effective si nous adoptons ce système.

-Salle polyvalente : la Sarl Lamothe a créé le branchement d'eau pour la centrale de lavage dans la cuisine permettant de pouvoir nettoyer les sols de façon plus pratique. La société Sopecal a offert le matériel adéquat, les produits d'entretien sont à la charge de la commune.

-Joël Bats fait un compte rendu de la réunion Sydec : une entrevue entre les représentants des communes et Enedis, mise en place de projets photovoltaïques, de bornes individuelles de recharge électriques, de suivi des consommations électriques par point de raccordement, ...

Le Sydec a présenté son prévisionnel d'investissement 2023. Pour la partie énergie, il est prévu un montant total d'investissement de 33 M€ pour l'ensemble du département : 17 M€ consacré au réseau en zone rurale, 15 M€ pour l'éclairage public et 1,7 M€ pour le réseau de communication. A noter que sur ces 33 M€, 11 M€ seront supportés directement par les collectivités locales.

-Cloches de l'église : le changement des battants a été réalisé le lundi 22 mai.

-Logement de l'école : les devis s'élèvent à 10 000 € pour un budget voté de 15 000 €. Démarrage des travaux courant de l'été.

*** préparation Tour de France cycliste :**

Hormis l'USMG, toutes les associations du village souhaitent participer à l'organisation d'animations lors du passage du Tour de France le mardi 04 juillet : buvette, restauration rapide, ambiance musicale, ...

Sur le terrain en jachère, il est prévu de dessiner un vélo avec de la chaux. Les élèves de l'école participeront à créer le mouvement à l'aide de drapeaux : « identification Saint-Maurice sur Adour vu du ciel ».

La gendarmerie demande la désignation de 2 ou 3 personnes pour gérer la sécurité : Bernard Balland, Jean-Luc Doumenjou, Karine Ricaud et Monique Lacrouts sont désignés pour assurer ce service.

La buvette ouvrira ses portes à partir de 10h30.

Programme : passage de la caravane prévu à : 12h32, voiture balai à 14h32.

La prochaine réunion de préparation est programmée le jeudi 22 juin sur site.

*** fête des mères :**

3 mamans sont concernées par la fête des mères du 4 juin 2023.

*** Divers :**

Le foodtruck « Le chaudron » ne viendra plus le lundi en raison d'un nombre de commandes insuffisants.

Les permanences pour les prochains marchés :

11 juin 2023 : Thierry Clavé et Anne Mandon

9 juillet 2023 : Joël Bats et Monique Lacrouts

Monsieur le Maire clôt les débats, remercie les conseillers municipaux pour leur participation et lève la séance à 23h00.